REGLEMENT GENERAL DE LA COMPETITION 2023/2024

Le championnat sera en 4 poules uniques (élite, honneur, excellence 1, excellence 2) de 7 à 8 équipes maximum.si il y a entre 21 et 24 équipes ou 2 poules (élites et honneur) de 10 maximum s'il y a entre 16 et 20 équipes

Il recommencera en Novembre avec une finale prévue le 26 Mai 2024

Pas de journée de championnat le 08/12/2023 pour cause de Téléthon ni le 16/12/2023, ni le 16/02/2024. Les 2 dernières journées peuvent servir de journée de rattrapage

Le championnat prend le nom de CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JUNIOR/SENIOR afin de permettre à des joueurs de 17 ans de jouer en ayant un simple surclassement

Le dernier de la poule élite et de la poule honneur descendront dans la poule en dessous. Le champion départemental de la poule honneur et de la poule excellence monteront dans la poule supérieure. S'il n'y a que 2 poules, les conditions restent les mêmes

Particularité d'un championnat à 3 poules

a) Les 4 premiers de chaque poule se rencontrent en demie finale croisée pour savoir qui ira en finale et en cas d'égalité cela se jouera au set average, au point average et en cas d'égalité parfaite, un set décisif sera joué en 15 points avec 2 points d'écart entre les 2 équipes a
b) Si c'est une poule de 8, les équipes classées de 5 à 8 se rencontreront en demi-finale croisée et en cas d'égalité cela jouera au set average, au point average et en cas d'égalité parfaite, un set décisif sera joué en 15 points avec 2 points d'écart entre les 2 équipes. Les perdants joueront 1 match chez le mieux classé de la phase régulière en fonction de la disponibilité des gymnases et le perdant de ce match sera relégué en division inférieure
c) Si c'est une poule de 7, les équipes classées de 5 à 7 joueront un mini championnat à 3 où chacun recevra une fois uniquement et le classement à la suite de ces 3 matchs déterminera qui sera relégué en division inférieure

Si une équipe ne peut se déplacer ou recevoir et si elle ne peut pas reporter son match avant la clôture du championnat elle aura match perdu, 3/0 (25/0,25/0,25/0) et marquera 1 point l'autre équipe marquera 3 points.

Si un club A a trop de joueurs pour former une équipe, mais pas assez pour en former 2, il peut prêter des joueurs licenciés a un club B en début de saison (date limite 2ème journée). Cependant l'un des 2 clubs devra obligatoirement informer la commission volley afin que celle-ci diffuse l'information aux autres clubs de la poule. Dans le cas contraire l'équipe ayant reçu le renfort aura match perdu 3/0 (25/0,25/0,25/0) et marquera 1 point.

Si ce prêt intervient en cours d'année, il ne pourra avoir lieu qu'à la fin de la phase aller et avant le début de la phase retour afin de ne pas fausser la compétition Dans le cas contraire l'équipe ayant reçu le renfort aura match perdu 3/0 (25/0,25/0,25/0) et marquera 1 point.

Les inscriptions d'équipes ainsi que les créneaux horaires d'entraînement et de match et l'heure des rencontres doivent être fournis obligatoirement avant la date de fin des inscriptions des équipes en fonction du championnat choisi auprès de l'UFOLEP. Sans cela l'équipe ne sera pas inscrite.

Les licences (papier + certificat médical) doivent être faites avant la 1ère journée de championnat sur WEBAFFILIGUE obligatoirement et déposé à l'UFOLEP avant la 2ème journée de championnat maximum pour pouvoir jouer (question d'assurance)

La chronologie et le lieu des rencontres seront programmés en début de saison et tiendront obligatoirement compte de la disponibilité des gymnases. Les heures inscrites sur le calendrier des matchs sont susceptibles d'être modifiées en fonction des conditions et directives sanitaires. Il est donc obligatoire de prendre contact avec le responsable de l'équipe qui reçoit.

Les clubs ont le choix d'inscrire une ou plusieurs équipes du moment que les joueurs soient qualifiés.

Le passe-sanitaire n'est plus obligatoire pour les joueurs, dirigeants et accompagnateurs pour pénétrer dans les gymnases tant qu'il n'aura aucune directives contraires de la part de l'Etat, L'UFOLEP et les collectivités territoriales propriétaires des gymnases.

Si les clubs savent que leur gymnase va être indisponible, ils doivent le faire savoir le plus rapidement possible à l'UFOLEP.

Un joueur d'une équipe de division inférieure peut jouer dans une équipe de niveau supérieur pour faire le nombre. Mais le contraire ne se peut pas.

REGLEMENT SPECIFIQUE A L UFOLEP 87

Les équipes ont le droit de jouer à 4, 5 ou 6 joueurs lors d'un créneau d'entraînement, 2 fois chez l'adversaire ou sur terrain neutre. Les temps morts techniques sont supprimés à partir du 01/09/2022

La règle de l'utilisation du Libéro est modifiée pour l'UFOLEP par rapport à la règle de la FFVB.

- Une équipe peut changer de libéro à chaque set (règle UFOLEP 87).
- Si une équipe est composée de 7 joueurs dont un libéro et qu'un joueur de champs se blesse, le libéro peut prendre sa place (règle UFOLEP 87).
- Si un libéro se blesse, un nouveau libéro peut être nommé pour le remplacer instantanément pour finir le match (règle FFVB applicable en UFOLEP 87)
- Si le libéro blessé au cours du set précédent désire rejouer dans le set d'après, il y ait autorisé (règle UFOLEP 87).
- Un libéro peut être nommé capitaine (règle FFVB applicable en UFOLEP 87)
-